

Pêche à la truite: c'est l'heure de l'ouverture dans le Berry

Dès samedi, les pêcheurs berrichons vont pouvoir remettre leurs cannes à l'eau pour tenter d'attraper les différentes espèces de truites de la région. Mais les pièges ne manquent pas.

L'attente n'a que trop duré. Après plusieurs mois de patience, les pêcheurs du Berry vont enfin pouvoir sortir de leur hibernation. Comme chaque année dès que le printemps pointe le bout de son nez, l'ouverture de la pêche à la truite, prévue samedi 10 mars, donne ainsi le coup d'envoi de la saison.

Pour que la fête soit réussie, les fédérations départementales de pêche de l'Indre et du Cher, ainsi que les associations locales, ont procédé, cette semaine, à des campagnes d'alevinages sur l'ensemble du territoire. Dans le Cher, près de six tonnes de poissons auront ainsi été lâchés dans les eaux de 1^{re} catégorie – cours d'eau dont l'espèce dominante est la truite, au contraire de la 2^e catégorie majoritairement peuplée par le brochet – du département. Des opérations similaires se sont aussi déroulées sur plusieurs sites stratégiques en Indre, où près de deux tonnes et demie de truites farios et arc-en-ciel ont rejoint les rivières. La reprise s'annonce donc sous les meilleurs auspices. Encore faut-il

trouver où se cache le poisson. « Dans le Cher, par exemple, les meilleurs sites se trouvent à l'extrême nord, juste au-dessus de Bourges, et à l'extrême sud, notamment dans le secteur de Culan », révèle Christian Stephan, président de la Fédération de pêche du Cher. Dans le reste du Berry, Eguzon, Mouhet, Chaillac, Langé ou encore Lucay-le-Mâle sont des destinations très prisées.

La truite, très sensible à son environnement

Qui plus est, les conditions de pêche pour l'ouverture promettent d'être optimales dans le Berry. « Le niveau des rivières de 1^{re} catégorie est idéal, raconte Christian Stephan. Quand les eaux sont trop hautes, les truites ont tendance à dévaler les cours d'eau. Or, là, le niveau est suffisamment bas pour les inciter à remonter. » Autre facteur important, la température de l'eau. Faut-il le rappeler, les poissons sont des animaux à sang froid, c'est-à-dire que leur métabolisme est directement conditionné par la température de l'eau. Dans des



■ La truite est un poisson très méfiant et relativement intelligent. Un vrai défi pour les pêcheurs.

eaux froides, la truite fonctionne au ralenti. Mais, dans le Berry, le redoux des derniers jours va permettre de changer la donne avant l'ouverture. « Les températures sont nettement plus douces, c'est mieux, reconnaît Christian Stephan. La truite est extrêmement sensible à la température de l'eau. Elle peut très vite stresser dans des rivières trop froides ou trop chaudes. Il faut savoir qu'une eau à 25 °C peut lui être fatale. »

Très sensible à son environnement, l'espèce est aussi très méfiante et craintive. Et si les techniques de pêches à la truite ne manquent pas

– pêche au toc, au vif, au ver, à la pâte ou au vairon –, l'attraper relève parfois du défi. Si certains poissons n'y prêtent guère attention, la truite est ainsi particulièrement vigilante sur les ombres des pêcheurs. « En cette saison, il n'y a pas trop de soleil, donc ce n'est pas trop un problème, tempère Christian Stephan. En revanche, il faut faire attention à ne pas faire trop de bruit. En cas de danger, elle part immédiatement se cacher derrière une roche. » Seule solution dans cette situation, s'armer de patience sous peine de rentrer bredouille de la pêche. ■

Antoine Bertaux

PÉRIODES D'OUVERTURE DE LA PÊCHE EN BERRY

L'OUVERTURE GÉNÉRALE de la pêche dans le Berry est fixée au samedi 10 mars pour toutes les espèces de poissons, grenouilles et écrevisses, à l'exception des espèces ci-dessous, qui font l'objet d'une ouverture spécifique :

• Pêche dans les eaux de 1^{re} catégorie

L'ouverture générale est fixée au samedi 10 mars, excepté pour l'ombre commun (19 mai au 16 septembre). Interdiction de pêcher des écrevisses à pattes rouges, des écrevisses des torrents, des écrevisses à pattes blanches et des écrevisses à pattes grêles durant l'année. La pêche à la grenouille verte est autorisée à compter du 7 juillet dans le Cher et du 9 juin dans l'Indre, jusqu'au 16 septembre. La pêche à la grenouille rousse est interdite dans le Cher.

• Pêche dans les eaux de 2^e catégorie

La pêche aux lignes est autorisée toute l'année, exceptée pour le brochet, le sandre (1^{er} mai au 31 décembre et 2 juin au 31 décembre à Eguzon, La Roche au Moine, La Roche Bat l'Aigue), la truite fario, l'omble ou saumon de fontaine, l'omble chevalier, le cristivomer (10 mars au 16 septembre) et l'ombre commun (19 mai au 31 décembre). La pêche au black-bass est autorisée tout l'année, sauf à Eguzon, La Roche au Moine, La Roche Bat l'Aigue et dans le département du Cher où l'ouverture est fixée au 7 juillet. La pêche à la grenouille verte est autorisée à partir du 7 juillet dans le Cher et du 9 juin dans l'Indre, jusqu'au 16 septembre. La pêche à la grenouille rousse est interdite dans le Cher. La pêche aux écrevisses à pattes rouges, aux écrevisses à torrents, aux écrevisses à pattes blanches et aux écrevisses à pattes grêles est interdite toute l'année. À noter que la pêche aux engins et filets est autorisée du 1^{er} avril au 31 août dans l'Indre et du 1^{er} mai au 3 décembre sur les cours d'eau du Cher autres que l'Allier et la Loire.

• Ouverture pêche aux poissons migrateurs

La pêche à la lamproie, au saumon, à la truite de mer et à l'anguille argentée est interdite. La pêche à l'alose est autorisée dans les cours d'eaux de 2^e catégorie en Indre, dans l'Allier et dans la Loire mais interdite dans tous les autres cours d'eaux. Pêche à l'anguille sédentaire autorisée sous certaines conditions dans l'Indre et du 1^{er} avril au 31 août dans le Cher.